

**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 décembre 2017 à 20h00**

Sous la présidence de M. **ADAM** Paul, Maire.

Présents : Mmes **BATALLA** Gaëlle, **FISCHER** Céline, **GOMEZ** Martine, **WEBER** Inès,  
MM. **ACKER** Jean-Paul, **DOLIS** Jean-Claude, **ECKART** Jeannot, **FERRY** Alex,  
**KEHREN** Jean.

Absents excusés : M. **WENDLING** Roland,

M. **WENDLING** Roland a donné procuration à M. **ACKER** Jean-Paul  
Mme **WEBER** Inès a donné procuration à M. **ECKART** Jeannot

Mme **WEBER** Inès était présente à partir du point 6.

M. **ADAM** Paul demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter trois points à l'ordre du jour, à savoir :

- Décision modificative Budget commune
- Mise en non-valeur budget assainissement
- Achat matériel de sonorisation portable

Le Conseil Municipal n'y voyant pas d'objection lesdits points sont ajoutés à l'ordre du jour à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix).

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. **KEHREN** Jean comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2017 est adopté à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix).

\*\*\*\*\*

3. Redevance annuelle antenne collective exercice 2018

Le Maire soumet au Conseil Municipal, la nécessité de fixer la redevance annuelle pour l'antenne collective concernant l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix):

- Décide de fixer la redevance annuelle pour l'antenne collective concernant l'exercice 2018 à : 55 € par foyer.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

4. Délégation de signature documents d'urbanisme

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre une délibération pour donner la délégation de signature concernant les documents d'urbanisme à un membre du Conseil Municipal. En effet l'article L 422-7 du code de l'urbanisme prévoit que « si le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un de ses membres pour prendre la décision ».

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (avec deux procurations dans le comptage des voix) :

- Désigne Monsieur ACKER Jean-Paul 1<sup>er</sup> adjoint au Maire
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

5. Autorisation dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le paiement des factures en section d'investissement, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'au vote du budget 2018, n'est possible que dans deux cas, à savoir :

- Soit en pratiquant les restes à réaliser qui concernent les engagements 2017 budgétisés mais non mandatés (là où un bon de commande a été signé en 2017) qui découlent du vote du budget primitif 2017 ;
- Soit en autorisant le maire à procéder dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au mandatement des dépenses au titre des investissements 2018 dans la limite réglementaire soit 25% des crédits prévus au budget primitif N-1 déduction faite des remboursements des échéances d'emprunts s'il y a lieu.

En prévision des factures qui pourront se présenter dès janvier 2018 et afin de respecter les délais de paiement imposés par la réglementation, le Maire propose aux membres de lui donner l'autorisation de procéder au paiement des factures d'investissement autres que les restes à réaliser de 2017 déjà prévus.

Après avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Autorise le Maire à procéder dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au mandatement des dépenses au titre des investissements 2018 dans la limite réglementaire soit 25% des crédits prévus au budget primitif déduction faite des dépenses au chapitre 16,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de la présente décision.

\*\*\*\*\*

6. Mise en place d'une clôture entre le lotissement et la rue du Tilleul

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de clôturer le chemin reliant la rue des Tilleuls et le lotissement Hinten An's Meyer. Le Maire présente aux membres les trois devis réceptionnés. Il précise que les travaux se feront en même temps que l'aménagement du chemin piétonnier au programme 2018 de la Communauté d'Agglomération du chemin piétonnier.

Le Conseil Municipal décide de reporter le vote afin de faire un projet d'ensemble avec la Communauté d'Agglomération.

\*\*\*\*\*

7. Décision modificative budget commune reversement TVA ES

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération modificative concernant le budget qui annule et remplace celle prise le 24 octobre. En effet, une erreur a été faite lors de décision modificative du 24 octobre afin de régulariser le reversement de la TVA.

Il s'agit d'un virement afin de régulariser le reversement de la TVA par l'électricité de Strasbourg pour des travaux de raccordements.

Vote d'une dépense en section investissement au compte 2762 chapitre 041+ 3100€ et une recette en section investissement au compte 21534 chapitre 041 + 3100 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Adopte la décision modificative suivante vote d'une dépense en section investissement au compte 2762 chapitre 041+ 3100€ et une recette en section investissement au compte 21534 chapitre 041 + 3100 €.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

8. Mise en non-valeur budget assainissement

Le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la demande d'admission en non-valeur émanant de la trésorerie de Haguenau, pour le recouvrement de la taxe d'assainissement. Cette demande de mise en non-valeur concerne M. BOLLENBACH Jean-Claude pour un montant de 651.52 € (année 2013 – 2014 – 2015 et 2016) et M. MATHERN Charles pour un montant de 6.62€ (année 2012).

Le Conseil Municipal, après délibération, à 07 voix contre, 00 abstention et 04 voix pour (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- Décide de ne pas mettre en non-valeurs pour le recouvrement des taxes d'assainissement la dette de M. et Mme BOLLENBACH et ce pour un montant de 651.52€ ainsi que celle de M. MATHERN pour un montant de 6.62€.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

9. Achat matériel de sonorisation portable

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir du matériel de sonorisation portable. Le Maire présente aux membres les deux devis réceptionnés. Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les devis.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix):

- Décide de retenir la société Musique Point Com pour un montant total de 299 € TTC, selon son offre.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

10. Divers

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que tous les enfants de l'école de Berstheim ont déjà reçus un gilet de sécurité.

M. Jean KEHREN informe les membres du Conseil Municipal de la future arrivée des compteurs électriques LINKY. Le Maire propose aux membres de rester vigilants et attentifs concernant le déploiement de ces compteurs.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier présenté lors de la conférence des maires qui s'est tenue le 29 novembre 2017 et qui expose le projet de territoire de la CAH vision 2030.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'inscription d'environ 80 personnes au repas des aînés du dimanche 10 décembre 2017.

Le Maire rappelle que la mairie n'a pas vocation à faire des photocopies.

\*\*\*\*\*

LU, APPROUVE ET SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

ACKER Jean-Paul	ADAM Paul	BATALLA Gaëlle	DOLIS Jean-Claude
ECKART Jeannot	FERRY Alex	FISCHER Céline	GOMEZ Martine
KEHREN Jean	WEBER Inès	WENDLING Roland <i>Excusé</i>	